

COMMUNE DE CONCOULES

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 28 octobre 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit octobre à dix sept heures, le conseil municipal de la commune de Concoules, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie MALAVAL, maire.

Convocation du 22 octobre 2024, affichée le 22 octobre 2024.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Jean-Marie MALAVAL, Luc BILHAUT, Michel BERTE, Thierry CHARLES, Valérie BRASSEUR, Françoise DAUDÉ.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

- Mathieu EGIDIO
- Nicolas LONG
- Martine PAYAN, excusée, a donné procuration à Jean-Marie MALAVAL
- Céline JOUIN, excusée, a donné procuration à Françoise DAUDÉ

Valérie BRASSEUR est élue secrétaire de séance.

11 : Effectif légal du conseil municipal

10 : Nombre de membres du conseil municipal en exercice

08 : Nombre de membres du conseil municipal qui ont pris part à la délibération

Délibération n° 20241028 06

Projet d'achat d'un broyeur de branches

Le maire rappelle au conseil municipal :

- Le projet d'achat d'un broyeur de branches
- La décision du conseil municipal n° 20231124 03 portant demande de subvention auprès de l'État
- L'arrêté du Préfet n° 2024 04 36 portant attribution de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux des communes et de leurs groupements (arrondissement d'Alès) DETR
Montant de la subvention DETR : 12 500,00 €

Le maire présente au conseil municipal le devis reçu.

Entreprise : ROSIERES MACHINES AGRICOLES
Montant TTC : 27 223,94 €
Montant TVA : 4 537,32 €
Montant HT : 22 686,62 €

Le maire propose au conseil municipal de choisir l'offre de cette entreprise.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire, après avoir délibéré et procédé au vote :

- Approuve la proposition du maire.
- Décide de choisir l'offre de l'entreprise ROSIERES MACHINES AGRICOLES dont le montant s'élève à la somme de 22 686,62 € HT.
- Décide que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.
- Autorise le maire à signer le devis et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultat du vote : Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 8

Ainsi fait et délibéré le même jour, mois, an que ci-dessus.

Le Maire, Jean-Marie MALAVAL

